

CONFINEMENT EN PRÉSENCE D'UN INDIVIDU VIOLENT OU MENÇANT – CODE BLANC

Mise à jour : mars 2017



1. MESURES PRÉALABLES

- **Disposer d'un système d'alarme fonctionnel et efficace.**
- **Identifier une personne contact extérieure au camp** : elle doit disposer d'une connaissance minimale du site et du fonctionnement général du camp, travailler ou habiter dans l'environnement immédiat du camp et doit pouvoir s'y rendre, en cas de mise à exécution du présent protocole, dans un délai de 20 minutes (elle ne doit pas arriver sur place avant les services d'urgence).
- **Élaborer un document de communication** : pour faciliter l'intervention policière et la rendre le plus sécuritaire possible, il contient : plan du site détaillé et conforme à l'usage des noms attribués aux locaux ou bâtiments, incluant les points de confinement; liste à jour des participants et du personnel, avec leurs principales coordonnées (noms des parents et coordonnées pour les joindre). Une copie de ce document se trouvera dans les bureaux administratifs du camp et une autre dans les mains de la personne contact, qui l'emportera au camp lors du déclenchement du protocole et le remettra au responsable de l'intervention.
- **Identifier un refuge** : bâtiment ou site situé à distance accessible et sécuritaire suffisamment grand pour accueillir tous les occupants du camp. Contacter le gestionnaire de cet établissement pour obtenir l'autorisation (idéalement écrite) d'utiliser ce site comme refuge en tout temps.
- **Si nécessaire, prévoir un moyen de transport** (transporteur scolaire, autocar, etc.) et contacter un fournisseur pour convenir avec lui d'une entente, énonçant sa disponibilité et les modalités de recours à ses services dans l'éventualité d'une évacuation complète du camp.
- **Identifier des points de confinement** : des locaux fermés qui peuvent être verrouillés et qui offrent des dispositifs pour obstruer les fenêtres (stores, rideaux, etc.), idéalement situés à l'intérieur de bâtiments plus grands, où un groupe de participants ou d'employés pourrait s'enfermer dans l'éventualité de la mise à exécution du présent protocole. Dans les camps de vacances, identifier aussi des points de confinement pour certains plateaux d'activités extérieurs, par exemple une zone retirée à la piste d'hébertisme.
- **Désigner un coordonnateur des opérations d'urgence (COU)** : son rôle consistera à diriger l'exécution du *Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants*, et plus généralement à seconder le 1^{er} dirigeant en coordonnant l'exécution de divers autres protocoles.

1. MESURES PRÉALABLES (SUITE)

- **Désigner un coordonnateur des opérations d'urgence (COU)** : son rôle consistera à diriger l'exécution du *Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants*, et plus généralement à seconder le 1^{er} dirigeant en coordonnant l'exécution de divers autres protocoles.
- **Identifier un lieu de rassemblement** : lieu précis (souvent le stationnement principal du site) où tous les occupants du camp devront se rendre au déclenchement de l'alarme générale. Le faire connaître au personnel lors de formations et de simulations.
- **Former le personnel**, notamment par des exercices de simulation qui mettent en scène des figurants (dont l'un peut jouer le rôle de la personne menaçante) et qui pourraient être effectués uniquement avec le personnel dans un premier temps. La simulation est habituellement suivie d'un échange et d'une rétroaction avec les participants.

2. CODE DE CONDUITE EN PRÉSENCE D'UNE PERSONNE MENAÇANTE

- Ne jamais s'interposer. Si vous tentez de stopper ou de maîtriser la personne menaçante ou encore de négocier avec elle, vous lui donnez votre position et probablement celle des participants de votre groupe. De plus, vous constituerez un obstacle lorsque les policiers entreront dans l'établissement ou sur le terrain dans le but de maîtriser l'individu. Si vous vous trouvez entre le suspect et les policiers, il pourrait y avoir un risque de prise d'otage.
- Ne pas s'adresser à la personne ou essayer de la dissuader. Les encourager à vous parler aussi souvent qu'elles en ressentent le besoin.
- Adopter une attitude de soumission : baisser les yeux, laisser la place libre, éviter de croiser son chemin.
- Augmenter la distance et créer un espace-temps entre l'individu menaçant et vous. Le temps est un facteur clé.
- Éviter d'être une cible immobile ou de devenir une cible en vous rapprochant de la menace.

3. RÔLE GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX INTERVENANTS

ANIMATEUR	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)	PERSONNE CONTACT
<p>En situation de confinement, préserver le plus longtemps possible le sentiment de sécurité des participants. En présence d'un animateur qui garde son calme, les participants seront moins enclins à paniquer et resteront calmes également.</p>	<p>Sur déclenchement de l'alerte CODE BLANC, se rendre au camp en emportant le document de communication et demeurer à la disposition des services d'urgence pour répondre à toute demande d'information.</p>	<p>Dans la mesure du possible, lancer l'alerte de confinement CODE BLANC.</p>

4. SÉQUENCE D'INTERVENTION

ANIMATEUR	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)	PERSONNE CONTACT
	<ol style="list-style-type: none"> 1. En présence ou informé de la présence d'un individu violent ou menaçant, s'enfermer dans son bureau en verrouillant la porte et lancer l'alerte de confinement CODE BLANC. 	

ANIMATEUR	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)	PERSONNE CONTACT
<p>1. Sur déclenchement de l'alerte CODE BLANC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • rassembler son groupe dans le local ou le point de confinement le plus près • effectuer le comptage des participants. <p><u>IMPORTANT</u> : ne jamais rester dans des endroits ouverts (corridor, vestiaire, aire de rassemblement, route ou sentier, etc.).</p> <p><u>Employés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se regrouper aux points de confinement désignés dans leurs locaux. 	<p>2. Contacter le 911 pour les informer de la situation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demeurer en ligne aussi longtemps que possible pour tenir la centrale informée de l'évolution de la situation. 	

ANIMATEUR	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)	PERSONNE CONTACT
<p>2. <u>Confinement dans un local</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verrouiller la porte du local et éteindre les lumières. • Masquer les fenêtres (stores, rideaux ou autres moyens) de façon à empêcher toute personne à l'extérieur de voir à l'intérieur. • Éteindre les appareils audio-vidéo et faire éteindre la sonnerie des téléphones cellulaires. 	<p>3. Communiquer avec la personne contact pour l'informer du déclenchement de l'alerte CODE BLANC (message bref, la personne contact est censée connaître son rôle).</p> <p>4. Se rendre au point de confinement le plus près ou rester dans son bureau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Verrouiller la porte, éteindre les lumières et obstruer les fenêtres. • Éteindre les appareils audio-vidéo et faire éteindre la sonnerie des téléphones cellulaires. 	<p>1. Sur réception de l'appel du 1er dirigeant, se rendre au camp en emportant le document de communication.</p> <p>2. Sur place, remettre le document de communication au responsable des opérations policières.</p>
<p>3. <u>Confinement sur un site extérieur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler son groupe et effectuer le comptage des participants. • Diriger le groupe vers un secteur isolé et dissimulé à la vue, et veiller à ce que tous gardent le silence. 		<p>3. Demeurer à la disposition du responsable des opérations policières pour fournir toute information dont il pourrait avoir besoin.</p>

ANIMATEUR	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)	PERSONNE CONTACT
<p>4. <u>Aucun point de confinement disponible</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Placer les participants de façon à ce que l'individu menaçant ne puisse les voir. ● Si c'est la seule façon d'être moins visible, placer son groupe en position accroupie, sous un meuble par exemple. 		
<p>5. <u>Dans tous les cas</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Rester calme. ● Attendre la fin de l'alerte ou les consignes du service de police. 		
<p>6. Sur avis d'un représentant du service de police ou au signal de fin du protocole, procéder au comptage des participants.</p>		

ANIMATEUR	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)	PERSONNE CONTACT
<p>7. Guider le groupe vers le refuge convenu s'il est à portée de marche ou vers le lieu de rassemblement où un transporteur pourra vous conduire au refuge.</p> <p><u>Note</u></p> <p>Dans le cas où un bâtiment abrite plusieurs groupes, l'évacuation se fera groupe par groupe.</p> <p>Les autres catégories d'employés évacueront également leur point de confinement et se dirigeront vers le refuge.</p>	<p>5. Évacuer le point de confinement et contacter le gestionnaire du refuge pour le prévenir de l'arrivée imminente des occupants du camp.</p> <p>6. Se diriger vers le refuge ou le lieu de rassemblement en emportant le document de communication.</p>	<p>4. Se rendre au refuge.</p>
	<p>7. Faire appel au coordonnateur des opérations d'urgence (COU) pour qu'il mette à exécution le <i>Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants</i> et le <i>Protocole d'évacuation générale du site - code vert</i>.</p>	<p>5. Se rendre disponible au 1er dirigeant et l'assister au besoin dans le relevé des présences et les opérations de communication.</p>

ANIMATEUR	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)	PERSONNE CONTACT
	<p>8. Sur approbation du responsable des opérations policières, coordonner la procédure de communication avec les parents pour les informer du déroulement des événements et de l'état de leurs enfants. Le cas échéant, leur demander de venir les chercher.</p> <p><u>Note</u></p> <p>Dans le cas d'un camp de vacances, la question du renvoi des participants à la maison devra être évaluée en fonction de l'étendue des dommages causés par l'individu menaçant et de la capacité du camp à composer avec les séquelles psychologiques de l'événement.</p>	
	<p>9. Dès que le déroulement des opérations d'urgence le permet, communiquer avec son supérieur pour l'informer des événements.</p>	
	<p>10. Mettre à exécution le <i>Protocole de collecte et d'analyse de l'information</i>.</p>	
	<p>11. Au besoin, mettre à exécution le <i>Protocole de gestion de crise</i>.</p>	
	<p>12. Mettre à exécution le <i>Protocole de débriefage</i>.</p>	